

Fondation nationale Entreprise et Performance

Réconcilions économie et écologie

Pour une nouvelle
économie verte
en faveur de la croissance

Préface de

Patrick Widloecher

*Conseiller développement responsable
et déontologie - Groupe La Poste*



FONDATION NATIONALE
ENTREPRISE ET PERFORMANCE

2014

« Réconcilions économie et écologie

Pour une nouvelle économie verte en faveur de la croissance »

Mentor : Patrick WIDLOECHER

Sous le vocable d'économie verte, on regroupe généralement en France deux types d'activités : des activités économiques classiques réalisées avec des procédés moins polluants ou moins consommateurs d'énergie, et les éco-activités, dont la finalité est la protection de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles. Il est en revanche plus difficile de circonscrire le concept de croissance durable à une définition bien précise, et encore davantage de mesurer et de limiter son apport à un aspect économique. Il n'existe d'ailleurs pas une définition unique de la croissance durable. Cependant, que le classement soit établi par secteur ou par finalité, le défi d'une « autre croissance » constitue une des préoccupations de l'ensemble des acteurs que nous avons rencontrés.

En avance par rapport à d'autres pays, la France mesure l'apport de l'économie verte aussi bien en termes d'emploi que de production. Le potentiel de l'économie verte est réel, en France comme à l'international, avec l'émergence de nouveaux marchés. Si on la couple à l'économie sociale et solidaire, les entreprises de ces secteurs apportent des solutions concrètes pour réconcilier les piliers économiques, sociaux et environnementaux du développement durable, incarnant ainsi un modèle de croissance durable et inclusive.

La France possède des atouts et un potentiel comparables, voire supérieurs, à ceux de ses partenaires commerciaux pour réussir : le capital humain, un territoire riche, des savoir-faire pointus. En outre, il existe une réelle volonté politique de s'engager sur la voie d'une croissance durable. Cependant, si cette volonté politique existe, elle doit davantage créer les conditions d'un cadre législatif stable qui promeut une vision de long terme, afin de faciliter le positionnement du secteur privé et les investissements sur les secteurs d'activité et les marchés. Il faut désormais presser le pas pour ne pas perdre ces opportunités.

Les interviews menées dans sept pays, dont la France, auprès d'acteurs variés et de secteurs différents, montrent que des changements s'opèrent et que de nouvelles valeurs sociétales émergent : bien-être, préservation et création de lien social, préservation de l'environnement, qualité de vie et santé, emploi, aménagement du territoire.

Que les entreprises se trouvent dans le secteur de l'économie verte ou non, d'une manière ou d'une autre, elles participent pour la majeure partie d'entre elles à une croissance plus soutenable. Elles sont en effet toutes soumises à des contraintes environnementales grandissantes : raréfaction des ressources naturelles et hausse du prix des matières premières, qui les obligent à s'adapter, par exemple en cherchant à faire baisser leur facture énergétique. Elles tiennent également de plus en plus compte des préoccupations de leurs parties prenantes, face à des investisseurs qui prônent un développement durable, face à des consommateurs qui souhaitent désormais consommer « responsable », et face à des salariés qui recherchent une cohérence avec les valeurs portées par l'entreprise. La consommation « engagée » s'affirme comme une tendance de fond, même si le critère du prix reste déterminant pour les ménages.

Mais cette autre croissance est-elle compatible avec le modèle classique de production de masse ?

Des approches économiques en évolution

La question est posée. Si la réponse ne peut être à ce jour donnée avec certitude, on observe néanmoins l'émergence de nouvelles approches économiques solides, qui ne reposent plus uniquement sur la recherche de profit, la rentabilité ou la création de valeur monétaire. L'économie circulaire et l'économie du partage/de fonctionnalité sont deux modèles complémentaires, qui non seulement permettent de diminuer les impacts sur l'environnement, mais favorisent aussi les retombées positives en matière sociale (collaboration, confiance, solidarité), tout comme les circuits courts.

Notre économie se verdit donc progressivement, pan par pan. Mais notre environnement évolue, et très vite : d'une part, celui-ci apparaît de plus en plus complexe et incertain ; d'autre part, les acteurs, que ce soit les citoyens, les entreprises, l'État, les collectivités territoriales ou les autres parties prenantes comme les ONG, sont de plus en plus interdépendants ; enfin, les logiques d'intervention financière de l'État évoluent et s'adaptent, eu égard aux contraintes budgétaires, en orientant davantage la commande publique sur les secteurs clés et en abondant des fonds de garantie dédiés. En parallèle, on constate la montée en puissance du financement participatif, opéré par des citoyens qui souhaitent investir leur épargne dans des projets porteurs de sens.

L'économie verte n'est pas une filière en soi, elle se caractérise par sa transversalité et sa diversité. Pour que le vert soit durable, nous avons retenu, de l'examen nécessairement rapide des pays visités, quatre modes opératoires facilitateurs de la croissance verte.

Structurer et faire circuler l'information pour comprendre et anticiper

La diffusion de l'information s'avère fondamentale en matière d'économie verte, les socles de connaissances étant en cours de constitution. Dans ce secteur, c'est donc davantage la nature des informations nécessaires à un acteur, y compris le citoyen, qui est différente, puisqu'il s'agit notamment d'agréger des données éparses. L'émiettement de l'information, renforcé par les nouvelles technologies numériques, engendre une profusion d'informations non fiabilisées, non structurées et non hiérarchisées.

Il s'agit donc, aussi bien envers le citoyen que les entreprises, de trier et de définir l'information pertinente, de la structurer autour d'un système d'information collective objectivée, et de faire émerger ou de renforcer le rôle des « passeurs », qui apportent les informations pertinentes et intelligibles, et peuvent diffuser les bonnes pratiques. *In fine*, la mise en relation et la constitution de

réseau sont des éléments clés pour diffuser ces bonnes pratiques, et contribuer à la réalisation concrète de solutions industrielles viables économiquement.

Susciter l'enthousiasme pour impliquer davantage l'ensemble des acteurs : donner envie

Pour obtenir l'adhésion des acteurs et les amener à une perception positive de l'écologie, il est nécessaire de leur montrer en quoi la croissance durable est une opportunité pour chacun d'eux. L'implication du citoyen se révèle indispensable : lui montrer que son avis compte dans la prise de décision et dans la construction de possibles scénarios ou solutions pour anticiper les oppositions (phénomène du « Not in my backyard ! »), lui démontrer qu'il peut avoir un intérêt financier à participer aux projets en recourant de manière accrue au financement participatif (*crowdfunding*).

Pour les entreprises, la transition vers l'économie verte et le marché de l'environnement, *via* la réduction des coûts, l'innovation et les nouveaux débouchés, deviennent autant d'opportunités. La recherche de synergies et la constitution de réseaux et de partenariats techniques, le développement de la coopération et de l'entraide sont les prochains défis à relever.

L'échange au sein de communautés, physiques ou virtuelles, et de voisinage, pour le citoyen ou l'entreprise, représente le meilleur outil de communication, car il donnera lieu à une réelle appropriation des enjeux.

S'appuyer sur un principe de proximité pour libérer l'énergie des acteurs de terrain

Pour favoriser les échanges et la mise en relation des acteurs, il convient de tirer parti de cette nouvelle proximité virtuelle. Le numérique peut en effet agir comme un multiplicateur de collaborations qui se manifestent sous diverses formes : développement des services de partage, plates-formes d'échanges, de contenus, réseaux sociaux.

La proximité spatiale et celle des ressources font du territoire un cadre d'organisation approprié aux nouveaux enjeux non seulement de coopération, d'échanges d'information et de bonnes pratiques, de développement des connaissances et des compétences, mais aussi d'échanges de flux et de matière, dans le cadre de l'écologie industrielle et territoriale.

Ces initiatives existent parce que les acteurs en tirent des bénéfices réels : les collectivités locales, les acteurs associatifs, les entreprises (acceptation du changement au niveau des territoires, émergence des innovations...). La constitution de réseaux contribue à dynamiser les territoires et, *in fine*, augmente le chiffre d'affaires de chacun des partenaires. En matière de constitution et d'animation de réseaux physiques à une échelle locale, ainsi que de plates-formes d'information et de partage, les élus, les collectivités et les intermédiaires comme les acteurs de la finance ont un vrai rôle d'assembleur, de passeur et d'impulseur.

Faire du développement durable un atout économique et marketing, voire un avantage concurrentiel

Lors de nos visites dans d'autres pays, nous avons identifié une gamme étendue d'actions de promotion des entreprises nationales, impulsées par les gouvernements ou par de grands groupes conscients des potentialités du marché vert à l'international. Or, malgré la qualité française, reconnue, de nombreux secteurs manquent de visibilité. Il s'agit d'aider à la valorisation et à la promotion des savoir-faire réels et de l'expertise de nos entreprises, notamment les PME et les ETI, car l'internationalisation constitue un enjeu stratégique pour elles. Plusieurs leviers sont possibles.

En premier lieu, donner une identité aux savoir-faire et à l'expérience française. Des initiatives commencent à émerger, comme « L'offre française ville durable² » ou encore la « French Tech ». Ces démarches doivent être consolidées et professionnalisées.

Il s'agit également d'appuyer la montée en puissance des normes et des labels français sur la scène internationale, en utilisant pleinement, en amont, la capacité d'influence de la France dans les instances internationales, et en proposant des études de marchés plus fines et mieux adaptées aux besoins des PME.

Enfin, il faut amener progressivement la France, empreinte de sa tradition de rayonnement culturel et diplomatique, à changer son regard sur le lobbying.

L'éco-innovation, la réglementation et le financement comme instruments d'une croissance durable

L'éco-innovation

L'éco-innovation se définit comme la production, l'assimilation ou l'exploitation de la nouveauté dans les produits, les processus, les services ou les méthodes managériales, avec pour objectif, tout au long de leur cycle de vie, de prévenir ou de réduire de manière substantielle les risques environnementaux, la pollution et les autres impacts négatifs liés à l'utilisation des ressources nécessaires.

Si les développements de ces dernières années se sont révélés considérables, de nombreux bouleversements positifs sont encore à venir, grâce aux éco-innovations, dans le domaine des énergies renouvelables ou le stockage de l'énergie. L'un des grands enjeux actuels est le déploiement des réseaux intelligents (*smart grids*), avec comme objectif l'efficacité des systèmes (mesurer, piloter, anticiper les flux) et, surtout, de connecter les consommateurs aux producteurs. Le défi ne concerne pas uniquement la mise en place de réseaux intelligents, mais bien tous les produits, procédés et usages dans l'industrie, les transports, le bâtiment... qui permettent une optimisation de l'emploi des ressources, une meilleure utilisation, une possibilité de récupération (chaleur) ou l'utilisation de nouveaux gisements. Pour favoriser l'essor des écotecnologies mais aussi pour permettre aux entreprises de l'économie grise de basculer vers l'économie verte, le partage de l'innovation (*open source* et *open innovation*) peut constituer un levier puissant.

Bien orientées, la recherche et l'éco-innovation permettront réellement de parvenir à de nouveaux modes de fonctionnement, tout en continuant à faire progresser nos sociétés grâce à l'utilisation raisonnée de nos ressources.

L'éco-innovation concerne également les méthodes et l'organisation du travail, le marketing, les ressources humaines et le secteur des services dans son ensemble. L'économie verte se caractérisant par sa transversalité, sa diversité et les évolutions qu'elle induit, des compétences communes deviennent nécessaires : nouvelles méthodes de travail plus collaboratives ; capacités d'adaptation, de persévérance et de résilience pour évoluer avec agilité. Il s'agit en premier lieu d'organiser le travail collectif pour tirer parti de l'interdisciplinarité, en utilisant des méthodes innovantes d'animation telles que le « codéveloppement ». Il s'agit également de cultiver, dans les approches qui visent à développer les compétences, le sentiment de pouvoir agir.

Adapter les formes d'organisation du travail favorise la créativité et l'innovation, grâce à une vision positive, attractive et ambitieuse ; le développement d'une offre de modes d'acquisition de

connaissances et de savoir-faire ludiques et mis à jour en permanence ; et l'implication forte de la hiérarchie. La réglementation : un atout insoupçonné

Le poids économique du marché de l'environnement s'accroît considérablement au niveau mondial, porté à la fois par une prise de conscience citoyenne et par un cadre normatif de plus en plus exigeant en matière d'environnement et de santé humaine, et donc de plus en plus stimulant. Ainsi labels et réglementations professionnelles favorisent les démarches environnementales des entreprises, et orientent le comportement du citoyen. En outre, en matière environnementale, ce sont la réglementation et les normes qui créent les marchés. Cependant, il est opportun de les repenser pour en faire des instruments flexibles plus simples et progressifs, et de les coupler à une véritable capacité de contrôle, seul moyen pour lutter contre les distorsions de concurrence. L'État s'engage déjà progressivement dans cette voie, notamment dans le cadre de son action de modernisation de l'action publique (MAP).

Le financement

Face aux enjeux de la transition énergétique notamment, de nouveaux modes de financement se mettent en place. Ainsi l'État a assigné comme objectif à Bpifrance de faire du soutien à la transition énergétique et environnementale un des points forts de son plan stratégique 2014-2017. L'initiative de la filiale CDC Climat du groupe Caisse des dépôts vise à financer les projets d'efficacité énergétique d'entreprises fortement consommatrices d'énergies. D'autres fonds d'investissement en infrastructure s'engagent dans des infrastructures d'énergie renouvelable ou des projets liés à la transition énergétique et environnementale. Les obligations vertes (*green bonds*) constituent une réponse intéressante au financement des enjeux du changement climatique.

Cependant les besoins en investissements liés à la transition énergétique et environnementale sont très granulaires. Or, d'une part, les acteurs majeurs de fonds en infrastructure financent historiquement de grands projets et, d'autre part, les investisseurs institutionnels ont tendance à investir dans des fonds de taille importante. Cette organisation doit également s'adapter pour financer, au-delà de la production d'énergie renouvelable, la transition énergétique et environnementale en prenant en compte la nature granulaire des projets.

Une fiscalité verte incitative peut constituer également un levier puissant pour les pouvoirs publics, à condition de se positionner clairement sur une fiscalité de rendement ou une fiscalité comportementale. Il faut également montrer que la fiscalité écologique n'est ni antiéconomique ni antiredistributive.

Enfin, il est nécessaire de tenir compte d'une évolution importante en matière de financement : les logiques d'intervention financière de l'État évoluent et s'adaptent afin de pouvoir continuer à soutenir l'innovation de manière efficace. En conséquence, l'État et ses services agissent en orientant davantage la commande publique sur les secteurs clés, en mettant en place des systèmes de garanties mais également en abondant des fonds de garantie.